

## Compte-rendu de la CAPA du 23 février 2024 Recours sur les appréciations finales



Sud éducation Alsace a siégé lors de la CAPA qui étudiait les recours sur les appréciations finales pour la campagne de RDV de carrière 2022-2023.

Dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé que le PPCR est un système d'évaluation qui laisse la place à l'arbitraire et qui vise à évaluer de façon hiérarchique les enseignant.es afin de les classer et les trier pour permettre un avancement accéléré de ceux et celles qui sont jugés les plus méritant•es. Sud éducation Alsace a rappelé également sa détermination à combattre la réforme du choc des savoirs et dénonce les 700 millions rendus par le ministère entraînant d'importantes suppressions de postes. Sud a rappelé son attachement à une école publique émancipatrice et sa volonté de riposter en construisant une grève massive le 19 mars.

Après lecture de trois déclarations liminaires (SUD, SGEN et FO), nous sommes passés à l'examen des recours. Avant toute chose, 25 rendez-vous de carrière n'ont pas été réalisés cette année pour des raisons de CMO, de congé maternité ou plu simplement de refus. Il est donc possible de refuser son rendez-vous de carrière ! Le rectorat a réceptionné 30 recours gracieux (25 certifiés, 3 PLP et 2 PEPS) et a donné suite favorable à d'entre eux. Nous avons donc étudié 17 saisines de la CAPA par les collègues et l'administration a proposé de modifier l'appréciation finale pour 7 d'entre eux avec le passage à 5 avis « excellent ».

### **L'analyse qui en ressort tient en quelques points :**

Il faut s'investir dans son travail afin de « rayonner » mais ne pas s'attendre à une reconnaissance du rectorat puisque le contingentement du nombre d'avis « excellents » à 30% des personnels visités limite ce type d'avis et les accélérations qui y sont liés.

On peut avoir obtenu des appréciations littérales élogieuses qui frisent la perfection mais l'évaluation des items ainsi que l'appréciation finale peuvent être complètement déconnectées.

Si l'IPR a un a priori négatif sur vous, cet a priori influencera l'appréciation littérale et l'appréciation finale.

L'arguent d'autorité : tous les arguments sont bons pour refuser de modifier les appréciations finales et même l'absence d'argument : se référer à un premier refus du ministère est suffisant pour ne pas vouloir discuter des recours portés par les collègues.

### **Pour conclure :**

Le sort des recours portés devant la CAPA par les collègues peut paraître réglé d'avance et le se heurte régulièrement à l'inflexibilité de l'employeur même quand il n'a pas d'argument. Néanmoins, Sud éducation Alsace insiste : faites des recours devant la CAPA, il faut obliger l'employeur à se justifier devant les représentants du personnel. Les lignes peuvent bouger !

Pour autant, Sud éducation continuera d'exiger le retrait du PPCR, de l'évaluation par les inspecteurs•trices et les chef•fe•s d'établissement au profit d'une vraie évaluation par les pairs et d'un avancement de salaire et de carrière déconnecté de l'évaluation.

Quelques chiffres communiqués par l'administration :

	<b>Certifié•es</b>	<b>Agrégé•es</b>	<b>PLP</b>	<b>CPE</b>	<b>Psy-EN</b>	<b>PEPS</b>
<b>Éligibles</b>	518	?	141	18	12	51
<b>PPCR6</b>	117	?	?	?	?	19
<b>PPCR8</b>	219	?	?	?	?	14
<b>PPCR9</b>	182	?	?	?	?	19
<b>Avis Excellent/Très satisfaisants</b>						
<b>PPCR6</b>	20/84	11	6	2	1	6
<b>PPCR8</b>	58E	19	20	3	3	4
<b>PPCR9</b>	?	31	16/20	1/3	3/2	6